

Pour la sauvegarde de la « grève à l'heure »

Suite à une démarche juridique victorieuse de la CGT ville de LYON, la note de service limitant le droit de grève dans les écoles a été retiré.

Depuis le mois d'avril 2021, des négociations ont lieu entre la ville de Lyon et l'intersyndicale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi dite de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Dorénavant ces « négociations » s'achèvent avec le passage pour avis du Comité Social Territorial du 10 juin.

Malgré nos nombreuses demandes, nos préoccupations fondées et légitimes n'ont pas encore été entendues.

Les agents ATSEM, ASEP RRS ARS ne reculeront pas face aux exigences électoralistes d'un exécutif qui ignorent leurs revendications et souhaite museler la voix syndicale.

Il existe néanmoins une solution efficace de minimiser l'impact des grèves :

Répondre aux revendications des agents impliqués, dans le seul but d'améliorer leurs conditions de travail et visant par la même à garantir un service public de qualité dans le domaine essentiel qui est l'éducation.

Ce que la CGT et l'intersyndicale réclame :

Pour quelles raisons ?

· Le retrait du dossier sur l'encadrement du droit de grève.



· Nous estimons que cette décision est injuste et discriminante pour les personnels.

· Une enveloppe a minima de 400 000 euros destinée à améliorer les remplacements et à compléter les aménagements de postes dès la prise de service du matin à 6h30.



· Cette enveloppe ne doit pas être fonction du résultat de la concertation mais du besoin.

· Le suivi de consommation des enveloppes de remplacement dans la transparence.



· Présentés aux organisations syndicales trimestriellement.

· Des tableaux de suivis de remplacement y compris sur le volet financier.



· Pour une parfaite compréhension, transparence et analyse.

· Le remplacement des agents au-delà de 48 heures d'absences (décharge syndicale, formations, accident du travail et maladie).



· Pour lutter efficacement contre l'usure professionnelle.

· Le positionnement d'un médiateur externe pour gérer des conflits hiérarchiques éventuels.



· Une neutralité s'impose en cas de conflit avec la hiérarchie.

· Une augmentation pour tous les agent(e)s volant(e)s de 100 euros par mois.



· Afin d'augmenter l'attractivité et préserver le personnel existant.

Quelques chiffres :

Le 7 mai dernier, 118 écoles sur 208 ont été impactées à la ville de Lyon. Plus de 1500 agents sont concernés.

Résultats du vote en HMI du 16 avril 2024 280 agents ont participé au vote : 275 agents ont voté contre. 5 abstentions Les résultats parlent d'eux-mêmes !

Soyons unis pour démontrer notre détermination à ne pas négocier le poids de vos chaînes

**Rendez vous le lundi 10 juin 11h00
devant l'Hôtel de ville**



Rejoignez la CGT pour défendre le service public,
nos emplois et nos conditions de travail !

10 rue Joseph SERLIN 69001 LYON

Tél : 04 72 10 39 46

cgtvilledelyon.fr



**FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !**